



Ministère de
L'enseignement Supérieur
et de la Recherche

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E)S
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ACADEMIES DE REGROUPEMENT EST

**Concours unique sur titres
Session 2014**

Mardi 6 mai 2014 de 14H00 à 17H00

ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures (Coefficient : 1)

**Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la
profession d'infirmier.**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la **copie** (ou des copies) **modèle EN** mise(s) à votre disposition.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre copie.

Si la rédaction de votre devoir vous impose de mentionner des noms de personnes ou de villes, non précisées dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou villes (A..., Y..., Z....).

Les candidats ne doivent pas quitter la salle avant **2h00** de composition.

Ce sujet comporte 3 pages (page de garde incluse). Vérifiez que le sujet est complet.

Questions à réponses courtes : (total des questions : 8 points)

Question 1:

Que veut dire IMC ?

Quelle est la formule pour le calculer ?

Que veut dire le sigle PNNS ?

Citez 4 recommandations du PNNS ?

Question 2:

Si vous réussissez le concours d'Infirmiers de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, par quel statut serez-vous régis.

Question 3:

Un nouveau calendrier vaccinal a été adopté par le Ministère de la Santé en 2013 : Citez 3 nouvelles particularités par rapport à l'ancien calendrier.

Question 4:

Citez 6 des 7 priorités de santé développées par le ministère de l'éducation nationale dans la circulaire du 2 décembre 2011 (circulaire n° 2011- 216) relative à la politique éducative de santé dans les territoires académiques.

Grande question n° 5 : (total : 10 points)

Quelques jours après la rentrée de septembre, dans le lycée professionnel où vous êtes affecté, vous êtes appelé en urgence à l'internat à 21h 30 pour un élève de 16 ans qui est victime d'un malaise. Vous n'avez pas connaissance de problème de santé particulier le concernant.

A votre arrivée, il est allongé au sol, inconscient mais il respire. Vous observez qu'il a les yeux révulsés, qu'il présente des secousses musculaires et qu'il a uriné. Ses camarades sont paniqués autour de lui.

Question 5A :

Décrivez le déroulement chronologique de la conduite à tenir à votre arrivée dans l'internat ?

Suite du sujet :

Le lendemain vous prenez contact avec les parents de l'élève pour avoir des nouvelles de celui-ci. Ils vous donnent les éléments suivants:

- *Il avait un PAI au collège qu'il n'a pas souhaité renouveler au lycée*
- *il n'a pas fait de malaise depuis 2 ans*
- *A priori, il a interrompu de son propre chef son traitement depuis la rentrée.*

Question 5B:

Quel expert professionnel de l'équipe éducative allez- vous contacter une fois en possession de tous ces éléments ?

Suite du sujet:

Lors de la rencontre avec les parents, un nouveau PAI est mis en place avec prescription médicale d'un traitement le soir.

Question 5C:

Qu'est-ce qu'un PAI (définition du sigle et de son objectif) ? Qui en fait la demande, qui l'élabore, et par qui est-il signé ?

Question 5D:

Vous avez à réaliser la mise en œuvre opérationnelle de ce PAI : quelle sera votre démarche auprès de l'élève en dehors de l'application du protocole d'urgence.

Notation :

- **Questions à réponses courtes : 8 points**
- **Grande question n°5: 10 points**
- + **1 point** présentation+ **1 point** pour l'analyse et la synthèse).

Total : 20 points